



Dossier - LES PROBLEMES ET LES TENSIONS

• La question du voile

Parmi les problèmes que pose l'intégration musulmane en France, la plus récente est la polémique qui a éclaté à propos du voile que les filles pratiquantes veulent porter même en classe. Et la polémique sur l'utilisation du foulard islamique dans les écoles primaires et secondaires en France a eu des répercussions aussi dans le monde arabe musulman. Il y a eu en effet de nombreuses manifestations de protestations dans les rues de Beyrouth, Amman, Damas, et dans d'autres villes du Moyen-Orient. Des files compactes de personnes ont manifesté contre la loi qui interdit l'utilisation du voile dans la nation européenne. Mais cette loi contribue-t-elle à améliorer l'intégration des immigrés arabo-musulmans dans la société française ? Parmi les pays européens, la France, et, dans une certaine mesure, la Belgique aussi et l'Angleterre, est le premier pays qui a dû tenir compte d'une nombreuse population immigrée. En particulier d'Afrique du Nord: algériens, Tunisiens, Marocains, tous avec une caractéristique commune, la foi musulmane. Et le problème du voile (foulard islamique) qui a touché à présent la République, deviendra une question d'actualité dans le monde entier occidental dans les prochaines décennies, en raison de l'afflux continu et/ ou de l'augmentation démographique des populations musulmanes. Toutefois, cette loi a cherché d'une certaine manière de discipliner un problème presque marginal, en laissant ouverts de nombreux autres problèmes sur l'intégration. La loi qui a été approuvée sur le voile passera-t-elle à l'examen de la Cour Européenne de Justice ? Il y a un précédent. Dans la Turquie laïque, où le chador est interdit, une étudiante universitaire, Leila Sahim, qui voulait porter le voile, a gagné en 1998 un recours auprès de la Cour Européenne qui a accusé Ankara d'atteinte contre la liberté personnelle.

• Education scolaire

Le problème de l'éducation comprend deux aspects fondamentaux: les programmes scolaires et l'appartenance à la communauté. Le mythe fondateur de la France est Charles Martel qui a vaincu à Poitiers, en empêchant que ne s'élargisse l'empire musulman. Un autre mythe fondateur est Jeanne d'Arc. Un fils d'immigré qui, en classe, entend parler d'islam et de conquêtes islamiques, pourra-t-il accepter que le mythe fondateur du pays où il vit soit quelqu'un d'ennemi de son pays d'origine ? Au plan de l'éducation, le problème devient schizophrénique : d'une part, le jeune doit absorber le mythe fondateur du Pays où il est né et où il vit, et qui est toutefois en contradiction avec les traditions et son histoire familiale d'origine. Comment peuvent se sentir les jeunes lycéens français d'origine maghrébine quand, à l'école, ils doivent écouter l'histoire du colonialisme de l'Afrique du Nord, ou le mythe de Napoléon Bonaparte qui a envahi l'Egypte ? De nombreux exemples dans ce sens dans les lycées français mettent en discussion et refusent le programme scolaire. Et il se passe la même chose quand on parle du conflit arabo-palestinien et de la question juive. Comment résoudre le problème ? Par des ordonnances scolaires et des impositions, ou bien y a-t-il une autre voie ? Et encore. De nombreux jeunes maghrébins refusent l'autorité de l'enseignant quand c'est une femme. Non seulement. Si une fille qui fait des activités sportives refuse de se mettre en culotte courte, ou de se découvrir les bras pour jouer au ballon, ou si les parents lui interdisent d'aller en sortie scolaire parce qu'il y a trop de garçons, comment les enseignants doivent-ils la traiter ? La laissent-ils tomber en augmentant sa marginalisation scolaire ? Peut-on intervenir ? Sans faire une croisade, cela vaut la peine de travailler pour faciliter l'intégration. Un autre problème est l'éducation sexuelle.

• Nourriture

Ce problème semblerait être un problème simple et facile à résoudre. Dans les réfectoires scolaires, ceux qui ne le veulent pas ne mangent pas de viande de porcs ou des saucisses. C'est un compromis. Mais l'Etat est laïc parce qu'il doit respecter la sensibilité d'une religion. La viande, pour les musulmans, doit être préparée d'une certaine manière, appelée "halala", c'est-à-dire que l'animal est égorgé et vidé de son sang. Pour cela, des accords précis ont été faits dans les boucheries communales, avec l'approbation de la Loi pour la protection des animaux. Un « gup » culturel à combler, pour parvenir à traiter entre ceux qui luttent pour empêcher l'expérimentation des médicaments sur les animaux, et ceux qui mangent la viande « halal ». Et plus encore. Aux Pyramides, un centre commercial de Paris, deux immigrés musulmans ont relevé en "franchising" un grand supermarché où l'on ne vend plus de viande de porc et d'alcools. Comment résoudre la question? L'Etat doit-il s'imposer, ou les clients de ce centre doivent-ils s'y faire ?

- Polygamie

La loi de la République n'admet pas la polygamie. Mais; si un immigré qui travaille en France avec sa famille, s'est marié une deuxième fois dans son pays d'origine, en vertu de la loi sur le rassemblement familial, il peut amener aussi sa deuxième famille. Mais les citoyens de la République n'ont pas le même droit. Ainsi, l'on fait des distinctions sur une base religieuse, en acceptant de fait la polygamie.

- Cimetières et culte de la mort

D'après la tradition islamique le mort doit être enterré le jour même du décès, avant le coucher du soleil ; en revanche, pour les lois européennes, il faut toujours attendre 24 heures avant de procéder à la sépulture. Comment concilier cela ?

- Condition féminine

En Occident, l'excision est interdite par la loi. De plus, c'est une faute traitée par le Code pénal. Si une famille maghrébine emmène la fillette dans un des pays d'origine, et si là on lui pratique l'infibulation, au retour en France, peut-elle poursuivre les parents ? Un autre problème. Si une femme a une hémorragie, et arrive un médecin homme, et si la femme, selon les lois de l'islam ne veut pas se faire toucher, que faire ? La laisser mourir pour affirmer la laïcité de l'Etat ?

- Travail, jours de vacances

Si dans une grande usine, des immigrés, plus nombreux parce que les Français ne veulent plus faire ce type de travail, demandent, durant l'horaire de travail, le temps pour la prière et les lieux pour le culte, ou bien s'ils demandent de travailler le dimanche et de se reposer le vendredi, peut-on les satisfaire, ou, par principe c'est non ? Plus encore. Si une entreprise en difficulté économique doit faire une reconversion industrielle, en faisant une activité contraire aux principes de l'islam (par exemple, on passe d'une activité de mise en boîtes de tomates à la vente de liqueurs, ou si l'on passe de la vente de viande de bœuf à celle de porc), que se passe-t-il? Un contentieux s'ouvre-t-il, sans fin, parce que les immigrés musulmans ne veulent pas toucher de la viande de porc ? S'ils demandent un mois de vacances pendant le Ramadan, qui avoir lieu à n'importe quelle période de l'année, que fait l'entreprise ?

- Le changement urbaniste de la ville

C'est là un des aspects les moins connus et les moins traités, si ce n'est par de rares spécialistes d'urbanisme, mais destiné à créer de nombreux problèmes qui pourraient déchaîner dans l'imaginaire collectif des phantasmes du passé (bataille de Lépante, Sac de Rome). Il est vraisemblable de penser que les musulmans voudront avoir toujours plus de mosquées pour leur culte. Et l'architecture d'une mosquée a des caractéristiques précises avec des

minarets élevés. Des mosquées près d'églises et de cathédrales. Comment réagiront les Français devant un minaret plus haut que la cathédrale historique ? Seront-ils prêts à accueillir ces changements, ou bien ces citoyens immigrés devront-ils se contenter d'endroits périphériques, comme c'est le cas actuellement, pour que ne change pas l'aspect urbaniste et historique de la ville ?

- La discipline du culte

Avec la création du Conseil Français du culte musulman (CFCM); la République, a, pour la première fois un intermédiaire officiel qui règle le culte. Même le Ministre M. Pisanu cherche à créer un organisme semblable en Italie.